

Délibération 2022 / 02-06

L'an deux mil vingt-deux le vendredi dix-huit février à dix heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient absents : Mrs Jacques FAURE, Arnaud PICOUT.

Etaient excusés : Mrs Jean-François CHAMPEAU (Procuration à Monsieur Christian FAUGERON) et Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony BUYS.

* * * * *

AUTORISATION DE CREATION DE REGIES DE RECETTES

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Générale des Collectivité Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne** son accord à Monsieur le Maire pour créer, modifier ou supprimer des régies communales,
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer et à signer toutes formalités afférentes.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Raymond RABETEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "RABETEAU", written over a horizontal line.